

Le conseil de la municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean siège en séance ordinaire, ce 6 mai 2024, à 19 h 30 à la salle du conseil.

Sont présents à cette séance: Mesdames Annie Desbiens, Claudia Tremblay, Claudia Desbiens et Martine Chrétien ainsi que Monsieur Jean-Denis Martel.

Sous la présidence de Madame Claire Desbiens, mairesse.

La greffière-trésorière/directrice générale était présente.

## **OUVERTURE**

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous et constate le quorum.

**2024-59**

## **ORDRE DU JOUR**

Madame la mairesse fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Madame Annie Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour avec varia ouvert soit accepté tel que présenté.

## **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 AVRIL 2024**

Le procès-verbal étant omis d'être transmit en date et en heure prévue sera entériné à la séance de juin.

**2024-60**

## **CORRESPONDANCE**

Il est proposé par Madame Martine Chrétien, appuyé par Madame Claudia Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le résumé de la correspondance et des documents reçus et remis aux membres du conseil en date du 2 mai 2024.

## **RAPPORT DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL**

Les membres du conseil font le résumé des représentations qu'ils ont effectuées et dressent le rapport des divers comités sur lesquels ils siègent.

## **RAPPORT GÉNÉRAL DE LA MAIRESSE**

La mairesse fait un rapport des divers dossiers traités à la MRC du Domaine-du-Roy et dans les comités dont elle est la représentante.

## **RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

La directrice générale fait un rapport des divers travaux qui ont été effectués par les employés au cours du mois se terminant.

**2024-61**

## **DÉFI PISSENLIT**

ATTENDU QUE la MRC et les municipalités qui ont font parties ont décidé de participer au mouvement Défi pissenlit;

ATTENDU QUE le conseil reconnaît l'importance des insectes pollinisateurs;

ATTENDU QUE le conseil a participé pour une première fois l'an dernier sous la formule gratuite;

ATTENDU QUE l'organisme demande 200 \$ pour l'inscription de la municipalité et l'accès de la divulgation de la participation au Défi pissenlit;

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Madame Martine Chrétien et résolu à l'unanimité du conseil :

QUE le conseil désire participer à la version gratuite du Défi pissenlit comme l'année dernière.

2024-62

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-01 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2018-02 DE MANIÈRE À IDENTIFIER TOUTE PARTIE DU TERRITOIRE PEU VÉGÉTALISÉE, TRÈS IMPERMÉABILISÉE OU SUJETTE AU PHÉNOMÈNE D'ÎLOT DE CHALEUR URBAINE ET LA DESCRIPTION DE TOUTE MESURE PERMETTANT D'ATTÉNUER LES EFFETS NOCIFS OU INDÉSIRABLES DE CES MILIEUX.**

ATTENDU QU'en date du 9 mai 2018, le plan d'urbanisme numéro 2018-02 de la Municipalité de Saint-André est entré en vigueur suite à l'émission, par la MRC du Domaine-du-Roy, du certificat de conformité numéro 91010-PU-01-02-2018;

ATTENDU QUE la section VI du chapitre III du titre I de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1) permet à la Municipalité de Saint-André de modifier son plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'il est nécessaire de modifier le plan d'urbanisme numéro 2018-02 de manière à identifier toute partie du territoire peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain et la description de toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces milieux;

ATTENDU QUE conformément à l'article 109,1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), le processus de modification du plan d'urbanisme débute par l'adoption, par le conseil de la Municipalité de Saint-André, d'un projet de règlement ;

ATTENDU QUE le projet de règlement portant le numéro 2024-01 a été présenté aux membres du conseil municipal à la séance régulière du 8 avril 2024;

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du projet de règlement a été régulièrement donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 8 avril 2024;

ATTENDU QUE suite à l'adoption, par résolution, du projet de règlement portant le numéro 2024-01 (résolution numéro 2024-49), une assemblée publique de consultation s'est tenue le jeudi 2 mai 2024 à compter de 18 h 30 heures;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Madame Claudia Tremblay et résolu à l'unanimité que le règlement portant le numéro 2024-01 soit et est adopté.

2024-63

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2024-02 AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LA LIMITE MAXIMALE DE VITESSE DANS LE TRONÇON PUBLIQUE DU CHEMIN DU LAC L'ABBÉ.**

Avis de motion est donné par Madame Martine Chrétien, qu'il sera soumis lors d'une prochaine assemblée du conseil, pour adoption, le règlement numéro 2024-02 ayant pour objet d'établir la limite maximale de vitesse dans le tronçon public du chemin du Lac L'Abbé.

Le projet de règlement est déposé et présenté aux membres du conseil séance tenante.

2024-64

**DÉPÔT DU PROJET RÈGLEMENT 2024-02 AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LA LIMITE MAXIMALE DE VITESSE DANS LE TRONÇON PUBLIQUE DU CHEMIN DU LAC L'ABBÉ.**

ATTENDU QUE le paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire ;

ATTENDU QU'il n'y a pas de limite maximale de vitesse de fixée dans la partie municipale du chemin du Lac L'Abbé;

ATTENDU QUE plusieurs résidents du secteur se sont plaints relativement à la vitesse excessive pratiqué par certains véhicules en raison de la configuration du chemin;

ATTENDU QU'il y a lieu de réglementer la vitesse afin de sécuriser ce tronçon de chemin;

ATTENDU QU'un avis de motion de présentation du présent règlement a été donné à une séance du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-André tenue le lundi 6 mai 2024 et inscrit au livre des délibérations sous le numéro 2024-02;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Madame Annie Desbiens et résolu à l'unanimité du conseil :  
 QUE le projet de règlement numéro 2024-02, soit adopté.

**2024-65**

**EMBAUCHE – ENTRETIEN SALLE COMMUNAUTAIRE ET CHALET LOCATIF**

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à l'embauche de Monsieur Mario Dubois sous la résolution 2024-51 lors de la séance du 8 avril 2024 pour le poste de préposé à l'entretien de la salle communautaire et le chalet locatif;

ATTENDU QUE lors de la confirmation de son embauche, Monsieur Dubois c'est désisté du poste;

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Madame Claudia Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil brise tout lien d'emploi avec Monsieur Dubois;

QUE le poste sera ouvert au public et partager sur les différents canaux de communication.

**2024-66**

**FACTURES ET LISTES DES COMPTES POUR APPROBATION**

Il est proposé par Madame Annie Desbiens, appuyé par Madame Claudia Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver :

Les factures énumérées ci-dessous ainsi que la liste des comptes pour approbation qui leur a été remise au 2 mai 2024.

*Factures payées par la délégation de pouvoir des dépenses incompressibles 2024*

Fournisseur	Description	Montant	N° chèque ou virement
Authen-Tic	Support informatique, mensualité	77.15 \$	12910-2JDXN
Authen-Tic	Maintenance	372.77 \$	12910-2JIME
Beaulieu Totale sécurité	Central d'alarme	36.68 \$	12910-81953
Bell Canada	Eau usée	116.63 \$	11414-34471
Bell Mobilité	Téléphones cellulaires	232.51 \$	12910-23730
Beneva Groupe Financier	Mensualité	2 320.05 \$	19896
Entreprise R.S.S. Gagné	Niveleuse Cavé, Chamberland, St-Hilaire	2 870.27 \$	19887
Eurofins	Test d'eau potable	392.07 \$	19888
FQM Assurance	Renouvellement de police	18 208.45 \$	19890
Hydro Québec	Luminaire	659.78 \$	11414-10389
Hydro Québec	Électricité 30, rue Martel, usine traitement eau potable	682.20 \$	12910-42985
Mégaburo	Lecture de compteur Contrat 103138 Couleur (0.0906\$)	16.87 \$	19891
Mégaburo	Lecture de compteur Contrat 103139 Noir et blanc (0.0104 \$/copie)	34.92 \$	19891
MRC Domaine du Roy	Quote part évaluation	1 996.08 \$	19880
MRC Domaine du Roy	Quote part Gestion des déchets	7 127.01 \$	19880
MRC Domaine du roy	Quote part transport coll. et adapté	195.79 \$	19880
Yves Émond	Contrat ent. Ménager Avril	475.00 \$	19878
<b>Total</b>		<b>35 814.23 \$</b>	

*Factures à payer selon le règlement numéro 2022-06 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire 2024*

Fournisseur	Description	Montant	N° chèque ou virement
Asselin Catherine	Remboursement (erreur de carte de crédit)	124.30 \$	19883
Équipement industriel ELT	Mèche	23.25 \$	19889
Produits sanitaire Belley	Chlore	155.22 \$	11516-2SQBZ
Quincaillerie QTL Phyl Liquide	Bois pour construction	784.16 \$	19894
<b>Total</b>		<b>1 086.93 \$</b>	

Factures à approuver – sous résolution

Fournisseur	Description	Montant	N° chèque ou virement
9444-6184 Québec Inc.	André Villeneuve Déneigement	39 283.11 \$	19877
9444-6184 Québec Inc.	André Villeneuve Déneigement Mai	39 283.11 \$	19882
Boudreault Vincent	Activité sportive	70.00 \$	19885
Bibliothèque St-André	Aide financière	100.00 \$	19884
Construction rénovation L	Travaux salle du conseil, conférence et bureau mairesse	47 859.14 \$	19886
Designier intérieur	Concept et plan d'aménagement, paiement final	1 425.00 \$	19895
Maison de jeunes	Kermesse	200.00 \$	19879
MSH	Collecteur sanitaire	2 040.52 \$	19892
SPO Électrique	Boîte électrique	3 334.28 \$	19881
9444-6184 Québec Inc.	André Villeneuve Déneigement	39 283.11 \$	19877
<b>Total</b>		<b>133 185.85 \$</b>	

Je soussignée, Catherine Asselin, directrice générale/greffière-trésorière, certifie par le présent certificat que la Municipalité de Saint-André dispose des fonds nécessaires pour payer ces comptes.

Catherine Asselin  
Directrice générale

2024-67

**CAUTIONNEMENT POUR L'ESSENCE – RELAIS SAINT-ANDRÉ, COOP DE SOLIDARITÉ**

ATTENDU QUE le Relais Saint-André, Coop de Solidarité a déposé en novembre dernier sa demande annuelle afin que le conseil municipal cautionnement un montant de 20 000 \$ envers la compagnie Harnois afin d'assurer le service d'essence;

ATTENDU QUE lors de la prise décisionnelle du conseil, la situation financière du Relais Saint-André, Coop de Solidarité était critique;

ATTENDU QUE le nouveau comité administratif du Relais Saint-André, Coop de Solidarité en place a demandé l'aide de la municipalité en renouvelant le cautionnement;

ATTENDU QUE le conseil municipal a voulu laisser une chance telle que demandé par la coopérative en acceptant le cautionnement à condition que le nouveau comité administratif du Relais Saint-André, Coop de Solidarité fournisse aux trois mois de l'informations afin de voir l'évolution de la situation et son niveau de risque pour la municipalité;

ATTENDU QUE le nouveau comité administratif du Relais Saint-André, Coop de Solidarité c'était engagé à garder une bonne communication avec le conseil municipal et à transmettre des rapports aux trois mois afin que la municipalité puisse ajuster sa position en toute connaissance du niveau de risque sur le cautionnement;

ATTENDU QU'à plusieurs reprises, la municipalité à demander au nouveau comité administratif du Relais Saint-André, Coop de Solidarité la remise d'un rapport de gestion intérimaire;

ATTENDU QUE même après plusieurs relances et ultimatums la coopérative n'a pas collaboré en ne répondant pas correctement aux demandes signifiées et définies entre les deux parties;

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Madame Claudia Tremblay et résolu à l'unanimité du conseil :

QUE le conseil municipal met fin à son cautionnement de 20 000 \$ envers l'entreprise Harnois à partir de maintenant;

QU'une copie de la résolution soit transmise à Harnois et au Relais Saint-André, Coop de Solidarité.

**2024-68**

**DEMANDE DE PAIEMENT EN QUATRE VERSEMENTS – TAXATION MUNICIPALE**

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande d'une citoyenne afin que celui-ci évalue la possibilité que la taxation municipale soit payable en quatre (4) versements au lieu de trois (3) en raison du montant demandé;

ATTENDU QU'après vérification, le logiciel comptable ne permet que trois (3) quantités de versement étant les suivantes : un seul versement, trois versements et six versements;

ATTENDU QUE l'option plus élevée de trois versements engendrerait un coût élevé pour le traitement des encaissements et les procédures liés à chacun des versements;

ATTENDU QUE le logiciel sera mis à jour aux alentours de 2027 et que les quatre versements seront alors possibles;

Il est proposé par Madame Martine Chrétien, appuyé par Madame Annie Desbiens et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil doit malheureusement refuser la demande des quatre versements ;

QUE le conseil revienne sur la question lorsque le logiciel le permettra.

**2024-69**

**AUGMENTATION DE LA LIMITE DE LA CARTE DE CRÉDIT - FRANÇOIS GAUDREULT**

ATTENDU QUE le responsable des travaux publics possède une carte de crédit affaire de la municipalité à son nom afin d'effectuer différents achats pour le bon déroulement des tâches;

ATTENDU QUE limite présentement de 2 000 \$ ne correspond pas au besoin plus élevé de la période estivale;

ATTENDU QUE Monsieur Gaudreault utilise sa carte de crédit affaire de façon responsable;

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Madame Annie Desbiens et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil accepte l'augmentation de la limite de crédit de la carte de monsieur François Gaudreault ;

QUE le conseil autorise la directrice générale et au besoin la mairesse a signé tout document requis.

**2024-70**

**NOMINATION D'UN TRAPPEUR OFFICIEL**

ATTENDU QUE les trappeurs disponibles dans la municipalité se font rare;

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à la trappe de castor lorsque ceux-ci construisent leur installation à proximité des ouvrages routiers et mettent en péril ;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé par une annonce sur sa page Facebook, d'obtenir des noms de trappeurs et que les différentes offres ont été étudiées;

ATTENDU QUE Monsieur Dave Munger propose la trappe pour un montant de 35 \$ par castor;

Il est proposé par Madame Martine Chrétien, appuyé par Monsieur Jean-Denis Martel et résolu à l'unanimité des membres du conseil de nommer Monsieur Dave Munger comme trappeur officiel principal.

2024-71

**AUTORISATION DE SIGNATURE – PERMIS DE SEG**

ATTENDU QUE la municipalité peut se munir d'un permis de SEG afin d'obtenir plus de l'attitude sur la gestion de la trappe;

ATTENDU QUE le permis sera géré par le responsable des travaux publics Monsieur François Gaudreault ;

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Madame Claudia Tremblay et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE Monsieur François Gaudreault soit autorisé à transmettre la demande de permis et signé celle-ci ;

QUE le conseil paye les frais de permis lorsque celui-ci sera transmis.

2024-72

**AUTORISATION DE SIGNATURE – CERTIFICAT DE RÉCEPTION PROVISOIRE – USINE TRAITEMENT DE EAUX**

ATTENDU QUE le projet d'interception et d'assainissement des eaux est pratiquement terminé ;

ATTENDU QUE seulement quelques éléments bénins sont à terminer ;

ATTENDU QUE les différents tests préalables ont été effectués ;

Il est proposé par Madame Claudia Tremblay, appuyé par Monsieur Jean-Denis Martel et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE le conseil accepte le certificat de réception provisoire ;

QUE le conseil autorise la directrice générale à signer le certificat.

2024-73

**PAIEMENT DÉCOMPTE # 14 – PAUL PEDNEAULT**

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Madame Claudia Tremblay de procéder au paiement de décompte # 14 de Paul Pedneault inc pour le projet d'interception et assainissement des eaux usées au montant de quarante-huit mille deux cent cinquante-huit dollars et douze sous (48 258.12 \$) incluant taxes et retenue.

2024-74

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - TRAVERSÉE INTERNATIONALE DU LAC-SAINT-JEAN**

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande d'aide financière de 150 \$ pour leur campagne de financement ;

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Madame Martine Chrétien et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepté la demande d'aide financière.

2024-75

**ADHÉSION À L'ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES**

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande d'adhésion au coût de 30 \$ pour joindre l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées ;

ATTENDU QUE l'Association offre plusieurs avantages pour la municipalité ;

Il est proposé par Madame Martine Chrétien, appuyé par Madame Annie Desbiens et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adhérer à l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées.

2024-76

### **MENTION DE FÉLICITATIONS AUX POMPIERS DU S.S.I.R.**

ATTENDU QUE le S.S.I.R a organisé la collation des grades ;

ATTENDU QUE l'événement était d'une grande qualité et fut très apprécié par les délégués du conseil et les pompiers ;

ATTENDU QUE le dévouement des pompiers est nécessaire à la sécurité de la communauté et que le conseil désire leur souhaiter leur félicitation :

Pour ces trente années de service, Monsieur Donald Martel.

Pour leurs vingt années de service, Messieurs Rémi Brassard et Monsieur Dany Potvin.

Pour leurs quinze années de service, Messieurs Sabin Gagné et Dominique Perreault.

Pour leurs dix ans de service, Messieurs Daniel Toulouse et Maxime Ouellet.

Pour sa certification en prévention des impacts psychologiques, le MDS, le MDO, sa formation pompier 1 et la formation auto-sauvetage, Monsieur Claude Larouche.

Pour sa certification en désincarcération et sa formation en pompier 2, Monsieur Maxime Ouellet.

Pour sa certification en désincarcération, le MDO et sa formation en pompier 2, Monsieur Dominic Perreault.

Pour sa certification en désincarcération, en opération d'autopompe et sa formation en pompier 2, Monsieur Daniel Toulouse ;

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Madame Claudia Tremblay et résolu à l'unanimité des membres du conseil de transmettre une mention de félicitation à l'état-major ainsi qu'aux pompiers de la caserne #3 –St-André.

2024-77

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20 h 11.

---

**Claire Desbiens**  
**Mairesse**

---

**Catherine Asselin**  
**Directrice générale**  
**/greffière-trésorière**

#### **SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LA MAIRESSE**

Je, Claire Desbiens, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec